



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du 1er avril 2016**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
VIENNET Emmanuel	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée		X	Jean-Daniel HERMETET
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée	X		
MAURY Pierre	Conseiller municipal	X		
WERY Claude	Conseiller municipal		X	
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal		X	
LOYER Denise	Conseillère municipale		X	
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
BESSON Claire	Conseillère municipale		X	Frédéric TCHOBANIAN
GHERABI Malika	Conseillère municipale	X		
OUDARD Olivier	Conseiller municipal		X	
MARILA Danijela	Conseillère municipale	X		

**Compte-rendu conseil du 22 février 2016** : Approuvé à l'unanimité  
**Secrétaire de Séance** : Emmanuel VIENNET

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Compte de gestion 2015
2. Compte administratif 2015
3. Affectation du Résultat
4. Subventions aux associations
5. Subvention aux Francas
6. Taux fiscalité communale
7. Budget primitif 2016
8. Rénovation de la toiture de la salle polyvalente
9. Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du conseil en Energie Partagée - avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes

10. Contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de l'école primaire
11. Convention relative à l'intervention du psychologue de travail dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux
12. Questions relatives à PMA
13. Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce conseil, le Maire souhaite savoir si l'ensemble des conseillers ne serait pas favorable à supprimer le dossier papier et privilégier un envoi par mail des différentes questions + une présentation power point lors de la séance du conseil. Proposition adoptée à l'unanimité mais souhaite toutefois de toujours avoir un ordre du jour papier.

## **1 Compte de gestion 2015**

Le Maire donne lecture du compte de gestion du percepteur notamment le résultat de clôture de l'exercice 2015 :

### Budget principal

Investissement	23 860.17 €
Fonctionnement	318 366.60 €
Résultat	342 226.77 €

### Budget transport scolaire

Investissement	7 207.72 €
Fonctionnement	- 184.50 €
Résultat	7 023.22 €

Dans les restes à réaliser, apparaît l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Danijela MARILA s'inquiète de savoir si on avait pensé à la formule LOA c'est-à-dire location avec option d'achat. Le Maire dit que l'étude avait été faite mais pas rentable pour la commune.

Pierre MAURY aborde le changement des portes sur plusieurs bâtiments municipaux. Il pense que ce n'est pas judicieux d'avoir changé celles du local des sociétés avec un système de "simple clefs". Une étude avait été faite en son temps et il avait été émis l'idée de mettre en place un système par badge tel qu'on peut le trouver à PMA. Il a peur qu'il y ait des reproductions de clefs sans que la mairie soit forcément au courant et qu'il y ait des utilisateurs en dehors des créneaux autorisés donc coût supplémentaire au niveau du chauffage notamment.

Concernant celle de la porte arrière de la mairie, il pense qu'il n'y avait pas nécessité.

Le Maire répond que concernant la distribution des clefs, elle a été faite à liste fermée avec signature d'une convention pour responsabiliser les détenteurs de clef. De plus, les compteurs étant relevés tous les mois, toute dérive de consommation pour le chauffage peut être détectée. Pour ce qui est de la porte de la mairie, on pouvait l'ouvrir d'un simple coup d'épaule.

**Le compte de gestion 2015 du percepteur a été approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 13**

## **2 Compte administratif 2015**

### **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	-	<b>840 753.52 €</b>
<b>RECETTES</b>	+	<b>971 854.65 €</b>
<b>EXCEDENT 2014</b>	+	<b>187 265.47 €</b>
		-----
	+	<b>318 366.60 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	-	<b>350 229.82 €</b>
<b>RECETTES</b>	+	<b>543 155.21 €</b>
<b>DEFICIT 2014</b>	-	<b>169 065.22 €</b>
		-----
	+	<b>23 860.17 €</b>

**Le Conseil municipal, approuve le compte administratif 2015 comme suit :**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 12**

## **3 Affectation du résultat**

Le Conseil municipal décide d'affecter le solde de la section de fonctionnement  
318 366.60 € comme suit :

189 028.72 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

129 337.88 € en report de fonctionnement R OO2

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, approuve l'affectation du résultat proposée.**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 13**

## **4 Subventions aux associations**

Chaque association communale a remis son budget prévisionnel 2016 ainsi que le montant de leur demande de subvention.

A noter que les subventions aux associations à caractère social seront votées lors du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 04 avril 2016

ASSS	1 500 €
Amicale des retraités	400 €
CATM	230 €
Anciens Combattants	120 €
ACCA, Société de chasse	80 €
Box Théâtre	720 €
Comité Culturel Feunu	1 000 €
SOSS	600 €
Chorale Choeur à Coeur	400 €
Club MISS	685€
Team 2000 RS	100 €
ADEC	727,50 €

Soit un total de : **6 562.50 € €**

Pierre MAURY, Conseiller municipal, souhaite connaître les montants qui avaient été octroyés en 2014. Dominique KIEFFER, Adjointe aux finances, en donne lecture.

Jean-Daniel HERMETET, Président du CCF, ne prendra pas part au vote.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions aux associations comme énumérées ci-dessus.**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 12**

### **5 Subvention aux Francas**

La gestion de la structure périscolaire a été confiée aux FRANCAS. Une convention a été signée pour la période 2013-2016. La participation communale se fait sous forme de la mise à disposition de locaux, de personnel complémentaire et du versement d'une subvention annuelle versée mensuellement.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après étude du dossier, décide d'accorder une subvention 2016 d'un montant de 65 989.00 €**

A préciser que les crédits nécessaires ont été ouverts au Budget primitif.

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 13**

### **6 Vote des taux**

En application de l'article 1636 B sexies du CGI, les Conseils Municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières, de la Taxe d'Habitation (TH).

Pour fixer leurs taux, les Conseils Municipaux peuvent :

- soit faire varier dans une même proportion les taux de toutes les taxes appliqués l'année précédente ;
- soit faire varier librement entre eux les taux de toutes les taxes.

Pour rappel, les taux votés en 2015 pour la commune de Sainte-Suzanne sont :

- Taxe d'habitation : 8,10 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15,19 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 20,25 %

A titre de comparaison, la moyenne des taxes votées en 2015 dans les 29 communes de l'agglomération :

- Taxe d'habitation : 10,57 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17,96 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 24,74 %

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>			
1	Charges générales	233507.98	70	Produits services	41650
2	Charges de personnel	410340	73	Impôts et taxes	638569
5	Autres charges de gestion courante	134162	74	Dotations participation	183200.17
6	Charges financières	13267.37	75	Produits gestion courante	31300
7	Charges exceptionnelles	12500	76	Produits financiers	
2	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>68407.9</b>	77	Produits exceptionnels	
4	Atténuation produits	17000	13	Atténuation charges	31678
			2	<b>Excédent reporté</b>	<b>129337.88</b>
2	Dotations amortissement c/6811	28193.3	42	Quote subv transférées c/777	
	<b>TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT</b>	<b>917378.55</b>		<b>TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1055735.05</b>
3	Virement à la sect invest	138356.5			
		<b>1055735.05</b>			

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>			
1	Déficit reporté		1068	Affectation du résultat	189028.72
16	Emprunt remb en capital	77379.37	21	Virt de la section de fonctionnement	138356.5
20	Immos incorporelle	5000	10	FC/TVA	22261.57
21	Immobilisations	29764.1	13	Subventions	109404
23	Travaux en cours	468632.69	16	Emprunts	338989.39
10	TLE	2229.26	40	Amort immos c/28 détaillé	28193.3
20	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>129199.34</b>	1	<b>Excédent reporté</b>	<b>23860.17</b>
			24	Cession	75000
R 21	Immobilisations	36000	RAR 24	Produits des cessions	162600
R 23	Constructions	356561.89	RAR 13	Subventions	17073

	<b>TOTAL DEPENSE INVESTISSEMENT</b>	<b>1104766.65</b>		<b>TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT</b>	<b>1104766.65</b>

Le Maire rappelle l'engagement électoral qui était de ne pas toucher aux taxes. Il faut donc poursuivre les économies sur le budget de fonctionnement afin de ne pas altérer le montant des investissements.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après étude du dossier, décide :**

- **Du maintien des taux 2015 :**
  - **Taxe d'habitation : 8,10 %**
  - **Taxe foncière sur le bâti : 15,19 %**
  - **Taxe foncière sur le non bâti : 20,25 %**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 13**

## **7 Budget primitif 2016**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commission finances est répartie du budget de fonctionnement de 2015 en essayant de maintenir une certaine stabilité. Il y a toutefois une augmentation au niveau de la masse salariale en raison de l'augmentation du point d'indice pour 2016. Il rappelle qu'une polyvalence est assurée au niveau du personnel ce qui permet de réduire les coûts.

Par ailleurs, il rappelle que les dotations de l'Etat sont toujours en baisse en 2016. Les chiffres ne sont encore pas connus mais il faut d'attendre à - 18 000 €

Avant le présenter le BP 2016, le Maire donne un aperçu de l'encours de la dette.

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORT</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Solde compte administratif 2015	- 184.50		- 184.50
Déficit antérieur reporté	184.50		
Total 011 Charges à caractère général	6000.00		
Total 012 Charges de personnel	11 415.50		
Total 042 Opérations d'ordre entre sec	0.00		
Total 6811 Dot amortissements	600.00		
Total 65 Autres charges gestion coura	800.00		
Total 7061 Transports de voyageurs		7000.00	
Total 7474 Subvention d'exploitation		12000.00	
<b>TOTAL Budget de Fonctionnement</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Solde compte administratif 2015		7207.72	7207.72
Total 21 immobilisations	1535.76		
<b>TOTAL Budget d'investissement</b>	<b>1535.76</b>	<b>7207.72</b>	<b>5671.96</b>

Pierre MAURY, Conseiller municipal, souhaite faire part de plusieurs remarques concernant ce budget, à savoir :

- concernant la vente de l'Auberge ce n'est pas ce qui avait été prévu initialement. Il avait été décidé de rénover le bâtiment et de remettre en service la partie restauration. Il pense que l'équipe en place est un peu "frileuse" et s'est débarrassée du bâtiment.

- pour ce qui est de l'agence postale, il n'est pas d'accord et dit que cette situation est fortement déplaisante. Il y aura sans doute des critiques de la population. Il pense qu'il aurait fallu résister. De plus les habitants seront mécontents de ne pas pouvoir retirer de l'argent.

Le Maire fait l'historique de la situation : fin 2014, a temporisé pour ne pas démarrer en 2015. La question a été longuement débattue au Conseil municipal de décembre 2015, auquel Pierre MAURY n'était pas présent. Plusieurs solutions se présentaient :

- on s'oppose et la Poste réduit les heures d'ouverture = fermeture à plus ou moins long terme.
- favoriser le maintien des services à la population avec la réalisation de l'ensemble des opérations. Ainsi, il y aura possibilité de retirer de l'argent (avec un plafond inférieur à actuellement). le Maire dit à Pierre MAURY qu'il aurait pu poser des questions et qu'il lui aurait indiqué les services qui seront assurés dans cette nouvelle agence postale communale. Pour tout ce qui est dossier de prêt + rendez-vous avec conseiller = rendez-vous à Montbéliard mais sachant que c'est déjà le cas. Donc par rapport aux services proposés actuellement, on devrait retrouver autour de 90 % des services actuels.

Le Conseil municipal a opté à l'unanimité pour la 2ème solution.

Pierre MAURY ajoute qu'il y avait un moyen de rétablir le bilan en baissant le loyer de la Poste auquel cas le personnel restait à son poste. Il rappelle que Guy BECHE (ancien conseiller municipal de Montbéliard) avait en son temps manifesté pour le maintien de la Poste de la Chiffogne.

Le Maire insiste sur le fait que ce qui était possible à un moment donné ne l'est plus aujourd'hui.

Emmanuel VIENNET présent aux différents rendez-vous avec la Poste dit que cette fermeture était inévitable à plus ou moins long terme.

En ce qui concerne l'Auberge, le Maire rappelle l'endettement important de la commune et que pour racheter le bâtiment et rénover cela aurait engendré des frais très élevés avec la non certitude de trouver un restaurateur ; la chambre de commerce a d'ailleurs été contactée. Il suffit de voir ce qui se passe à Montbéliard. Certains tentent le coup et peu de temps après on voit des fermetures, des pas de porte à céder.

Danijela MARILA dit qu'à l'époque, ça a été acheté à un prix trop élevé et laissé à l'abandon depuis. Il fallait s'en occuper avant.

Pierre MAURY répond que le prix d'achat était peut-être trop élevé mais qu'aujourd'hui la commune s'en sépare à bas prix.

Malika GHERABI regrette que concernant l'Auberge on ait pas essayé de faire monter les enchères.

Le Maire rappelle que le marché a fortement baissé et que l'état du bâtiment a fait baissé sa valeur. A moyen terme, l'investisseur réhabilitant des logements, les nouveaux occupants rapporteront de l'argent à la commune via les taxes d'habitation ou foncière. Il faut donc voir cette vente comme un investissement.

De plus, le Maire dit que l'Auberge n'est pas le seul bâtiment à rénover. Il faut une certaine homogénéité sur l'ensemble de la commune. Il ne serait pas envisageable de rénover l'Auberge et de laisser à l'abandon nos autres bâtiments municipaux qui méritent aussi d'être rénovés. Il y a beaucoup à faire sur l'ensemble des bâtiments municipaux et notamment la salle polyvalente, dont la toiture n'est plus étanche. Donc pour certains bâtiments comme l'Auberge, il faut s'appuyer sur des investisseurs privés.

Pierre MAURY dit que c'est un budget qui n'a pas d'ambition. Il cite Courcelles-les-Montbéliard qui investit 2 millions d'euros avec 1 million de subvention. Il rappelle qu'il faudrait penser à terminer l'aménagement Côte de Grand Vie, refaire l'enrobé de la rue de la République.

Le Maire répond que la rue de la République ne s'est pas dégradée que depuis 2 ans. Il insiste qu'il a fallu faire des choix et que l'urgence a été privilégiée notamment pour la toiture de la salle polyvalente. On ne peut pas continuer à louer la salle avec des seaux. Par ailleurs, il dit qu'une étude a été faite concernant l'éclairage public ainsi que la voirie. Il est prévu d'inscrire des crédits chaque année afin de rénover régulièrement en fonction des priorités.

L'agence postale communale ouvrira sans doute au dernier trimestre 2016. Auparavant des travaux seront réalisés et une communication sera faite auprès des habitants.

Enfin, Pierre MAURY rappelle que lorsque Monsieur DELHAYE a acheté le bâtiment l'Epée, il avait demandé l'autorisation de sortir sur la rue de Besançon mais refus de la DDT qui estimait qu'il n'y avait pas assez de visibilité. Pierre MAURY, Maire, avait pour idée de mettre en place un giratoire à l'extrémité de la rue de la Grotte. Mais projet trop coûteux et difficilement réalisable du fait d'un manque de places. Pour toutefois réduire la vitesse sur cette rue, il a opté pour l'installation d'un radar pédagogique.

Aujourd'hui, on peut se rendre compte que rien n'a été fait, se pose la question de savoir qui est responsable.



Le Maire propose d'adresser un courrier à Monsieur DELHAYE pour faire un rappel de la situation.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif 2016.**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**Pour : 12**

## **8 Rénovation de la toiture de la salle polyvalente**

Dans le cadre des investissements du BP 2016, il a été décidé de donner priorité à la rénovation de la toiture de la salle polyvalente.

Déroulé des opérations :

- lancement de la consultation : mercredi 13 avril 2016
- dépôt des offres : lundi 02 mai 2016 à 16 h au plus tard
- réunion de la commission d'appel d'offre : mardi 03 mai 2016 à 18 h
- notification du marché : mercredi 04 mai 2016
- travaux de préparation : mercredi 01 juin 2016 (un mois maximum)
- démarrage du chantier : jeudi 30 juin 2016 (trois mois maximum)

A préciser que les crédits nécessaires ont été ouverts au Budget primitif.

## **9 Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du Conseil en Energie Partagée – avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes**

### **Rappel :**

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagée (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable des fluides à l'aide de bilans et tableaux de bord, permettant de détecter les dérives de consommations d'énergie et d'eau et les erreurs de facturation,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie et l'accompagnement face à l'ouverture des marchés de l'énergie,
- le diagnostic, afin de procéder à la recherche systématique de sources d'économies aboutissant à un programme de travaux,
- l'assistance technique lors des projets de rénovation ou de construction et l'analyse des performances après travaux,
- la sensibilisation des élus, techniciens et usagers, notamment par l'affichage Display.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé, d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat de gaz naturel », entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés public.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans et regroupant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 26 membres.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement (les communes participant financièrement par ailleurs dans le cadre du CEP) et en sus, la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018, avec cinq fournisseurs (GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI). Le premier marché subséquent conclu au titre de l'année 2015 a été attribué à la société ENI. Le second marché subséquent conclu au titre de l'année 2016 a été attribué à la société EDF.

En 2016, le groupement de commandes représente un volume annuel proche de 24 GWh répartis sur 210 bâtiments. Le coût annuel du marché est compris entre 850 000 et 1 000 000 € HT, soit entre 1 100 000 et 1 250 000 € TTC.

La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 19% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés au mois de décembre 2014. Une économie supplémentaire de 7% a été obtenue pour l'année 2016. En effet, le nombre de communes a un effet levier sur les prix.

#### **Rappel de l'avenant n°1 :**

L'avenant n°1 avait pour objet d'intégrer trois membres supplémentaires au groupement de commandes pour un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Objet de l'avenant n°2 :**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un membre supplémentaire au groupement de commandes en vue d'un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En effet, faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, la Commune de Seloncourt, représentée par son Maire M. D. BUCHWALDER, souhaite en devenir membre.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « *qu'en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer la Commune de Seloncourt aux 29 membres déjà signataires

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver les dispositions du présent rapport**
- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 13**

## **10 Contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de l'école primaire**

Lors des travaux de rénovation d'un des bâtiments de l'école primaire, classé en BBC, a été équipé d'une pompe à chaleur PAC XINEO ABSORPTION AIR/EAU.

Aussi, les pompes à chaleur à absorption doivent respecter le Cahier Technique Professionnel n° 2 (plusieurs équipements sous-pression dans le même appareil) :

- un suivi doit être assuré tout le long de la vie de l'installation.
- il doit être effectué des vérifications des dispositions initiales (VDI)
- requalification périodique de la machine : cette démarche est à faire au quinzième anniversaire de la machine puis tous les 5 ans si les VDI ont été faites.
- Inspection périodique annuelle/suivi réglementaire de la machine

Il est proposé d'établir un contrat de maintenance avec la société Esprit-Clim pour un coût annuel de 270 € HT soit 324.00 € TTC.

Ce contrat est conclu pour une année. Il sera reconductible par décision expresse pour une durée de un an sur une période de 3 ans maximum, sauf dénonciation de la commune par lettre recommandée avec AR, 3 mois avant la date anniversaire.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à accepter les termes de ce contrat**
- **d'autoriser le Maire à signer ce contrat**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 13**

## **11 Convention relative à l'intervention du psychologue de travail dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux**

Certaines difficultés rencontrées dans les collectivités peuvent être la conséquence de risques psychosociaux. Par exemple, un niveau d'absentéisme élevé, des départs volontaires d'agents, sont des effets négatifs fréquemment rencontrés dans les collectivités exposées à des risques psychosociaux.

Ces conséquences représentent un coût économique important pour la collectivité notamment en termes de journées de travail perdues et de temps consacré au recrutement et à l'intégration de nouveaux agents. Elles peuvent également affecter les collectivités de travail (désorganisation de l'activité, ambiance dégradée, conflits).

Des conditions de travail dégradées peuvent également impacter la santé des agents. Le cas échéant, le médecin de prévention peut vous avoir signalé des problèmes de santé (troubles musculosquelettiques, stress...) qu'il met en lien avec le travail.

En analysant les facteurs de risques psychosociaux c'est trouver des pistes d'actions permettant d'améliorer la situation de la collectivité et la santé des agents.

Aussi, le Centre de Gestion du Doubs a mis en place un outil destiné aux collectivités territoriales du Doubs de moins de 30 agents, pour les aider à mettre en place les plans de prévention des risques psychosociaux. Il évalue en 40 questions, la présence ou non de risques psychosociaux (RPS) : stress, harcèlement, agressions... Il doit permettre d'intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels comme l'impose la réglementation.

Une convention doit être établie entre la commune et le Centre de Gestion du Doubs afin de contractualiser la démarche d'intervention proposée par le psychologue social et du travail.

A préciser que le psychologue social et du travail intervient au sein de la collectivité afin de :

- conseiller la collectivité en matière de prévention des risques psychosociaux

- intégrer le comité de pilotage dédié à l'évaluation des RPS
- mettre à disposition de la collectivité un outil d'évaluation "Outil Evaluation au travail CDG 25"
- proposer à la collectivité des prestations complémentaires, en cas de besoin identifié lors de l'évaluation des RPS. Un devis sera présenté à la collectivité pour validation (70 € de l'heure).

Pierre MAURY en sa qualité de Président du Centre de Gestion du Doubs ne prend pas part au vote.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à accepter les termes de cette convention**
- **d'autoriser le Maire à signer cette convention**

Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Pour : 13

## **12 Questions relatives à PMA**

### **Clinique à Montbéliard**

Monsieur MERCIER, directeur de la Miotte à Belfort a fait le choix d'implanter son projet de clinique à la Jonxion près du site Médian et non à Montbéliard. Aussi, une autorisation de clinique par l'ARS étant toujours valide à Montbéliard, la Ville de Montbéliard a lancé un appel à candidatures entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai.

Laurence CILICHINI, conseillère municipale, dit que si le projet est appuyé par l'ARS, l'appui financier suit également.

Pierre MAURY précise que lorsqu'il était vice-président du SMAU on parlait déjà d'une clinique à côté du site médian.

Le Maire informe qu'un projet de motion est arrivé au courrier du 31 au matin pour soutenir l'appel d'offre. Cette question sera abordée en questions diverses.

### **démission de Denis SOMMER de son poste de vice-président ?**

Alors que l'annonce avait été faite début janvier aux journalistes suite à son élection au poste de vice-président de Région Bourgogne-Franche-Comté, Denis SOMMER n'a pas donné sa démission. Il semblerait que le nom du remplaçant est toujours en débat au niveau du groupe auquel Denis SOMMER appartient.

### **Modification du règlement intérieur du Conseil de Communauté - Ajout d'un article relatif aux indemnités de fonction allouées aux élus communautaires**

Il a été proposé d'intégrer, dans le Titre 2 « les droits des élus au sein de l'Assemblée Communautaire » du règlement intérieur du Conseil de Communauté un article relatif aux indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Cet article prévoit notamment le principe d'une modulation des indemnités en fonction de la participation aux instances communautaires et organismes extérieurs et en définit les modalités et conditions d'application.

### **Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Cotisation Foncière des Entreprises : fixation des taux pour 2016**

Pas d'évolution des taux en 2016

Taxe d'Habitation	9.48 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0.870 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	1.24 %

### **Contrat de Ville Unique - 1ère affectation de crédits**

La loi de refondation de la Politique de la Ville du 21 février 2014 prescrit la signature de nouveaux contrats uniques de ville. Ils remplacent les ZUS, ZRU et autres CUCS,... et associent les actions de cohésion sociale et de rénovation urbaine afin de permettre la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers.

Ces nouveaux Contrats de Ville Unique (CVU), élaborés pour la période 2014-2020 sont conclus à l'échelle des agglomérations ou métropoles, car c'est à ce niveau que la ville évolue et que les liens entre les quartiers et la promotion de la mixité sociale dans tous les territoires peuvent se construire. Ils concernent 1 300 nouveaux quartiers prioritaires (contre 2 500 quartiers dans l'ancien dispositif) avec pour objectif de les sortir de la relégation dans laquelle ils peuvent encore se trouver.

Ces contrats s'organisent autour de quatre priorités :

- un pilier « cohésion sociale »
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »
- un pilier développement de l'activité économique et de l'emploi
- un pilier citoyenneté et vivre ensemble

Pour la programmation 2016, les sollicitations en direction de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard portent sur 180 projets qui s'inscrivent essentiellement dans les thématiques de la citoyenneté, de la réussite éducative et ont globalement pour objet de favoriser la cohésion sociale.

### **Transport à Haut Niveau de Service**

Les travaux avancent bien et ont lieu essentiellement pour l'instant à Audincourt, Exincourt et Valentigney

## **13 Questions diverses**

### **Loi Notre**

Conseil communautaire du 17 février 2016, volonté de créer un grand Pays de Montbéliard avec intégration de 4 communautés périphériques à l'exception de quelques communes.

Entretemps, plusieurs réunions avec plusieurs amendements refusés.

Le Préfet a validé le 31 mars 2016 ce nouvel EPCI de 72 communes. La carte est consultable sur internet.

### **Proposition de Motion pour le soutien de la construction d'une clinique à Montbéliard**

Le Pays de Montbéliard a vu sa dernière clinique privée fermer ses portes à la fin de l'année 2015. Cette fermeture, associée au prochain transfert de l'hôpital de Montbéliard, en janvier 2017, vers le site Médian situé dans le Territoire de Belfort, réduit considérablement l'offre de soins qui doit être proposée à nos concitoyens.

Au-delà de la nécessité d'égalité entre les territoires, nous sommes déterminés à ce que les habitants de notre commune puissent disposer d'une offre de soins de qualité et nous ne pouvons donc nous résoudre à ce déséquilibre médical et au risque auquel la population serait exposée.

La construction d'une clinique à Montbéliard est indispensable et permettra de garantir un équilibre en termes d'accès aux soins sur la zone urbaine Belfort-Montbéliard.

Jean-Daniel HERMETET s'inquiète de savoir qui on soutient : PMA, Marie-Noëlle BIGUINET ? Le Maire dit qu'il s'agit d'une demande de PMA alors que la pétition avait été à l'initiative du comité de soutien à Marie-Noëlle BIGUINET.

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide de soutenir le projet d'implantation d'une clinique à Montbéliard, conformément d'ailleurs aux autorisations actuellement en cours, dans le schéma d'organisation sanitaire arrêté par l'Agence Régionale de Santé.**

### **Commissions municipales**

Il est décidé de modifier l'intitulé de la commission sociale en « commission enfance jeunesse animation ».

Pierre MAURY a donné sa démission de la commission finances, démission acceptée par le Maire. Emmanuel VIENNET et Jean-Daniel HERMETET regrettent ce choix et pensent que beaucoup de choses qui ont été dites ce soir par Pierre MAURY auraient pu être dites en commission finances. Des réponses auraient pu être données à ses interrogations en commission. De plus, il peut apporter son expérience.

Annie DI MAIO souhaite intégrer la commission finances.

Par ailleurs, le Maire rappelle qu'il est important d'assister à ces commissions car c'est là qu'on travaille les dossiers. C'est un véritable lieu d'échanges. En cas d'empêchement, il est demandé de bien vouloir s'excuser.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15**

### **Liste des délibérations :**

- Compte de gestion 2015
- Compte administratif 2015
- Affectation du Résultat
- Subventions aux associations
- Subvention aux Francas
- Taux fiscalité communale
- Budget primitif 2016
- Achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire du conseil en Energie Partagée - avenant n° 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes
- Contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de l'école primaire
- Convention relative à l'intervention du psychologue de travail dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux